VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—G. A. Tessier, Encanteur — Bureau 126 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1e Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillié, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'enceignte de Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté loué $13 par mois chaque côté.

3e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

4e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre E sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'enceignte Clouet avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, office, etc., loué à $12 par mois.

5e Un certain lot de terre, situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre F, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté, loués $14 par mois chaque côté.

6e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan, et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

7 Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9e Une certaine portion de terre située dans le même îlet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office etc., de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Théo. Guysel, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué $18 par mois.

11e Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillié, daté le 12 novembre 1891, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120-3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12e Un certain lot de terre situé dans le même îlet, No 283, désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124-3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13e Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14e Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'îlet No 264, borné par les rues N Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres, loué $14 par mois.

15e Un certain lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet No 495, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire, désigné par les Nos 1 et 2 de l'îlet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854 déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'enceignte de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16e Un certain terrain vacant situé dans le même îlet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo de Armas, daté le 15 avril 1498, annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, par devant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17e Un certain lot de terre situé dans le même îlet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, cisterne, etc., de chaque côté, loué $7.50 par mois par côté.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer ses dépens et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposé entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication du prix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mendedons.

No 66,678—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 29 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant douze pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatre-vingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'enceignte de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Scimbra ou Scimemra et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hospital, entre les rues Decatur et Chartres. A Vencas, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,795. Cour Civile de District, Division D

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Union de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depenilly, janvier 1836, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5/8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3/8) sur la ligne qui le divise de ladite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales chaque paiement annuel divisé en trois parts égales, représentées par des billets devant porter cent pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pacte de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant D. Maximelli Jr, notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908, l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

Guy M. Horner, avocat.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

3521 3523 RUE COLISÉE.

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82 420.

IL sera vendu à enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie, Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'îlet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyers, le 28 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples chacun sur une moitié de terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun qui aux pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au dessus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Parsons, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
Edw A. Parsons et Louis Hoover, avocats pour le défendeur.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de D. H. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 41,695—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Stanley O. Thomas, Charles V. Carroll, Thomas W. Castleman et Mlle Emma McLean, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—

Clegg & Quintero, avocats.
27 juin—27—juil 1 8

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 m ai—jar

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Receiver de la "Cosmopolitan Bottling Co. Ltd." Cour Civile de District, paroisse d'Orléans 83,815 Division A.

Une installation pour mise en bouteilles et embouteillée, incluant "Twitchell Washington" carbonateur, machine à tremper et à laver les bouteilles, 2 générateurs en entier, etc., 10 mulets, 2 chevaux, un lot de wagons, harnais, bouteilles environ 10,000 syphons, marchandises en magasin, comptes courants, ameublement, etc.

EN VERTU d'un ordre de vente, daté le 19 juin 1908 et signé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908 à 11 heures a. m., sur les lieux 822 à 332 rue Bad Liberté, entre la rue Gravier et l'avenue Tulane tous les effets mobiliers appartenant à ladite Cosmopolitan Bottling Co. Ltd, comme suit:

1e Environ 10,000 syphons, un lot de bouteilles à pop, boîtes, caisses, etc., sur les lieux et en usage dans le commerce, machines, installations de bureau, clientèle, comptes-courants, marchandises en magasin, etc., et en général tous les effets appartenant à ladite manufacture, incluant pas les trois lots suivants et plus complètement décrits en l'inventaire enregistré dans le bureau de la compagnie.

2e Un Moteur Electrique R. C. et "starting box".

3e Chevaux, Mulets, Harnais.

4e Wagons.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

J. P. Sullivan, A. Landry, Avocats.
N. J. Carbajal, Receveur.
2 juil—2 5 12 15 16

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières, très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages et mansarde, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 416 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68 025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir:—

No 1. Quatre certaines lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec (rue protégée), Tonti (aussi une rue projetée), Columbus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurant chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et lot que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No Seize, et mesurant trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Columbus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro, (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, et mesurant comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. La profondeur des dits lots a été un peu changée par un échange entre Mme Ledoux et le détenu John E Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Bernier, notaire.

No 4—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis. Ladite portion de terre étant composée de parties des lots 11, 12 et 26, et étant vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Trémé, de la vingt pieds huit pouces sur la ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Trémé, et de la cinquante huit pieds six pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds douze pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit une bâtisse confortable en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres ou plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contiguës connues comme par les Nos 418, 420 et 422 rue Marais, 3 chambres, hangar, citerne, etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties de lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds, huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre fait face aussi sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverte en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 5 chambres pour chaque locataire. Citernes, hangars, cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en un ou en un ou deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque et bien de vendeur et privilège sur la propriété vendue les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et contraintes. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificats qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurances de la date de l'adjudication devant être payés par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Lorier, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 à date.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lac.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement. Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Developement Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désignée comme lot 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

William B. Kohlman vs Mme W. T. Weeden née Reed et femme Sele.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, le LUNDI, le 13me jour de juillet 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.—Merrick & Lewis, Philip Hessler et R. J. Schwarz avocats pour le demandeur.
2 juil—2 7 13

Joseph O. Geary agent vs Robert Weelly.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 34,900—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Sternis, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, le LUNDI 13me jour de juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot meubles de maison assortis, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Joe A. Casey, avocat pour le demandeur.
2 juil—2 7 13

Jno Levy vs Chas Montaldo and Carlos Kirkman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 34,913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, Chas Montaldo, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 726 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 13ème jour de juillet 1908, à 12 30 heures p. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant. Wm J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans — Boatner & Maslon, avocats pour le demandeur.
2 juil—2 7 13

Charles Benson vs John Meyers.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 33,404—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Sternis, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Div. B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, devant mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le 2e District de cette ville, LUNDI, le 13me jour de juillet 1908, à 11 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un cab Victoria. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. John E Fisher, avocat pour le demandeur.
2 juil—2 7 13

AVIS AUX CREANCIERS

Mme Mathilde Weidenbach, exécutrice, versus Adler-Weinberger Steamship Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 84,765 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par George W. Rauff et Lester Seiden bach, recevront dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Gustave Levin et Edgar M. Cahn, avocats.
2 juil—2 6 11

E. H. Rothe versus New Orleans American.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,857—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte trimestriel présenté par Sophier Spire, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.
2 juil—2 6 11

Interdiction de Willis D. Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,611 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par Sidney J. McMain, curateur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Morgan & Milner, avocats.
25 juin—25 29—juil 5

Charles E. et W. F. Peck, Ltd, versus Southwestern Lumber and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 80,241 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Commercial-Germania Trust and Saving Bank, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Mertick & Lewis, McCloskey & Benedict, avocats. 25 juin—25 29—juil 5

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un demi carré de terre de valeur dans le Septième District.

Mesurant plus ou moins 300 à la rue Fig sur 150 de profondeur et façade sur chacune des rues Eagle et Monroe, (dans l'îlet borné par la rue Collapissa).

John Dahmer vs Peter Cannizzaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 86,180 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir—

Un demi carré de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré 449 borné par les rues Eagle (ci devant Mary), Monroe, Fig (ci-devant Troisième) et Collapissa. Ledit demi carré mesure, plus ou moins cent cinquante pieds de face à la rue Eagle; cent cinquante pieds rue Monroe et trois cents pieds rue Fig.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

L'cyd Posey avocat pour le demandeur.
19 juin—19 20 26 — juil 3 10 17 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Patrick Rooney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,979—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Patrick Rooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sathen, avocats.
2 juil—2 6 11

Succession de Mary J. Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86 139—Division C—Attendu que John Russell Blakely a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary J. Blakely, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Denégre & Blair, avocats.
2 juil—2 6 11

Succession de William L. Hester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,026—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme James Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—M. M. Demity avocat.
1 juil—1 5 10

Succession de Mme Susan Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,335—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes inté